

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **MOB-006-12295/22/BM**

■ **Approbation du lancement de la déclaration d'utilité publique et demande d'ouverture de l'enquête publique préalable et de l'enquête parcellaire dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure d'expropriation pour le projet d'extension du Bus à Haut Niveau de Service ZENIBUS sur les communes de Marignane, Saint-Victoret, Vitrolles et des Pennes-Mirabeau**  
30239

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Plan de Mobilité métropolitain, approuvé le 16 décembre 2021, affiche des objectifs forts et ambitieux en matière de mobilité sur la période 2020-2030.

Avec un objectif de fréquentation sur 2030 de 13 500 voyages par jour, le projet d'extension du Bus à Haut Niveau de Service, ZENIBUS, inscrit dans le plan précité, fait partie des projets les plus structurants sur la Métropole Aix-Marseille Provence

Rappel des aménagements réalisés dans le cadre de la phase 1 du BHNS-ZENIBUS mise en service en 2016 :

L'itinéraire actuel de la phase 1 représente 17km entre le square de Gaulle aux Pennes Mirabeau et le lycée Maurice Genevoix à Marignane.

La ligne est constituée d'aménagements ponctuels répartis en différents points du tracé :

- 2.9 km de site propre pour les deux sens ;
- 33 carrefours et giratoires équipés de feux tricolores de régulation pour le passage du ZENIBUS ;
- 33 stations composées de deux arrêts et réalisées selon le design spécifique de la ligne ;
- 2 terminus (square de Gaulle aux Pennes Mirabeau et lycée Genevoix à Marignane).

Le Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017 a approuvé un premier programme de prolongement du BHNS ZENIBUS, appelé phase 2, par délibération n°TRA 005-2329/17/CM.

Ce programme prévoyait l'extension de la ligne actuelle au sud sur la commune de Marignane jusqu'au Technoparc des Florides et à l'est jusqu'à la zone commerciale de Plan de Campagne. Le montant de ce programme initial était de 15.297 Millions d'euros HT (hors foncier).

Par délibération du Conseil de la Métropole du 4 juin 2021 (n°MOB 008-10133/21/CM), un programme modificatif a été approuvé proposant entre-autre :

- Le remplacement de la ligne étendue de ZENIBUS par 2 nouvelles lignes appelées ZEN A et ZEN B,
- La création d'une ligne ZEN A : Pôle d'Echanges Multimodal de Cap Horizon (Vitrolles) <> Pôle d'Echanges Multimodal de Plan de Campagne,
- La création d'une ligne ZEN B : Technoparc des Florides (Marignane) <> Clinique/Griffon (Vitrolles),
- La mise en place d'un tronc commun aux 2 lignes de BHNS de 4km environ sur la commune de Vitrolles,
- L'amélioration de la circulation des transports en commun sur l'avenue Jean Giono à Marignane,
- La requalification d'une partie de l'avenue Henri Barrelet à Marignane en faveur des transports en commun.

Le montant de ce programme modifié est de 18,75 millions d'€ HT dont 15,00 millions d'€ HT de travaux et une provision foncière de 750.000 € HT.

Enfin, par délibération du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 (N° MOB-008-12072/22/CM), un nouveau programme modificatif a été approuvé proposant de prendre en compte :

- Les suggestions techniques rencontrées dans le cadre des études pour un montant de 950.000 € HT
- Les décisions du comité de pilotage pour des compléments d'investissements estimées à 1.240.000 € HT.
- La décision de transfert des études et de la réalisation de l'ouvrage hydraulique sur le chemin des Rigons estimé à 1.300.000 € HT.

Le montant de l'opération d'extension du BHNS-ZENIBUS est ainsi arrêté à 22.240.000 € HT (incluant 750 000 € HT de provisions foncières).

A ce stade des études, le projet d'extension du BHNS-ZENIBUS impacte environ 130 parcelles publiques ou privées localisées en majorité sur la commune des Pennes-Mirabeau et plus précisément sur la zone commerciale de Plan de Campagne (RD6-avenue de Plan de Campagne, rue Emile Barneoud, chemin des Rigons, le long de la RD543).

Considérant que pour mener à bien cette opération avec un objectif de mise en service pour fin 2025, la Métropole Aix-Marseille-Provence doit acquérir la totalité des terrains qui seront nécessaires à la réalisation des infrastructures.

Il est proposé d'engager une Déclaration d'Utilité Publique travaux sur l'opération d'extension du BHNS-ZENIBUS sur l'ensemble des emprises strictement nécessaire au projet permettant ainsi de garantir la maîtrise foncière.

Le lancement de cette procédure s'opèrera conjointement à la réalisation des négociations amiables.

La présente démarche a ainsi pour objet, d'engager la procédure d'expropriation sur l'ensemble des parcelles en vue de permettre la réalisation du projet d'extension du BHNS-ZENIBUS et d'autoriser la Présidente de la Métropole à saisir le Préfet d'une demande de déclaration d'utilité publique du projet ainsi que de solliciter l'organisation conjointe de l'enquête préalable à la DUP et de l'enquête parcellaire.

Ce faisant, il est donc proposé d'approuver le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique dans le seul but de garantir la maîtrise foncière des emprises nécessaire au projet pour une mise en service pour fin 2025.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° TRA 005-2329/17/CM du Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017 approuvant le programme de prolongement du BHNS du réseau des bus de l'étang vers la halte ferrée et son pôle d'échanges associé de Plan de Campagne aux Pennes Mirabeau et vers le pôle d'activités des Florides à Marignane en vue du lancement de la maîtrise d'œuvre - Demande de subventions auprès des partenaires potentiels ;
- La délibération n° MOB 008-10133/21/CM du Conseil de la Métropole du 4 juin 2021 approuvant le programme modificatif de la phase 2 du BHNS ZENIBUS et du prolongement vers le pôle d'échanges de Plan de Campagne aux Pennes Mirabeau et vers le pôle d'activités des Florides à Marignane avec la mise en service de 2 lignes de Bus à Haut Niveau de Service ;
- La délibération n° MOB-001-11063/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 approuvant le Plan de Mobilité métropolitain ;
- La délibération n° MOB-008-12072/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 approuvant le programme modificatif de la phase 2 du BHNS ZENIBUS et du prolongement vers le pôle d'échanges de Plan de Campagne aux Pennes Mirabeau et vers le pôle d'activités des Florides à Marignane avec la mise en service de 2 lignes de Bus à Haut Niveau de Service.

#### **Où le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que l'ouverture conjointe de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire au bénéfice de la Métropole Aix-Marseille-Provence permettra de déclarer d'utilité publique la réalisation du projet d'extension du BHNS-ZENIBUS.

#### **Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire sur le périmètre ci-annexé afin de mettre en œuvre la procédure d'expropriation pour la réalisation du projet d'extension du BHNS-ZENIBUS.

**Article 2 :**

Est approuvé le principe de lancement de la procédure d'expropriation parallèlement à la réalisation des négociations à l'amiable sur les parcelles à acquérir.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la mise en œuvre de la procédure d'expropriation.

**Article 4 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône l'ouverture de l'enquête parcellaire conjointement à l'enquête susvisée.

**Article 5 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'engagement des procédures et à prendre toute disposition y concourant.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS